



Pourquoi la CGT n'est pas favorable au travail en 12h00 !

Un projet sur le travail en 12h00 pour les personnels du service transport sanitaire du CHU de CAEN sera présenté lors du CTE, le 19 novembre 2008.

Il apparaît qu'une grande partie des personnels de ce service est favorable à cette amplitude de travail.

Face à une telle demande, il nous semble important de prendre le temps de l'analyse et de la réflexion.

Deux rappels importants pour la CGT :

- ↪ Tout d'abord, cette amplitude horaire est une mesure dérogatoire : « *la durée quotidienne de travail ne peut excéder 9 heures pour les équipes de jour, 10h30 en cas de travail discontinu et 10h00 pour les équipes de nuit* » selon l'accord national lié à la réduction du temps de travail.
- ↪ Ensuite, nos anciens se sont battus au début du XX^{ème} siècle pour la journée de travail de 8 heures.

Le travail en 12 heures est une régression sociale majeure !

La CGT est là pour défendre et soutenir les intérêts **collectifs** des salariés et face à cette situation, nous devons informer les personnels de notre positionnement.

Qu'advient-il si une personne ne s'adaptait pas à cet horaire ? Un retour aux horaires précédents sera-t-il possible ?

Beaucoup d'autres questions nous interrogent également : la pénibilité, l'usure professionnelle, les conséquences sur la sécurité (routière), la qualité du travail effectué...

Qu'en sera-t-il en cas de dépassement d'horaires ???

De même, les modalités de récupération des jours fériés, des décomptes horaires, des arrêts de travail ou de formation ne sont pas clairement définies. Nous sommes de plus en plus sollicités par nos collègues qui travaillent dans des services soumis à horaires dérogatoires et qui ne s'y retrouvent plus...

Il ne faut pas seulement voir le « soit disant » côté positif d'être moins souvent au CHU.

De plus, accepter une telle organisation ouvre la porte à bien d'autres dérives au sein du CHU et en tant que syndicat CGT c'est toute cette dimension que nous devons prendre en compte.

Une organisation de travail est un accord collectif de travail, il n'appartient pas aux seuls salariés présents dans ce service au jour de sa mise en place.

Approuver aujourd'hui les 12 heures pour le service transport sanitaire n'engage pas que les ambulanciers, mais engage dans le temps tous les autres salariés du CHU et les prochains embauchés; c'est un préalable discriminatoire à l'embauche.

Tenant compte de tous ces éléments, et de la politique actuelle menée dans la fonction publique hospitalière ou la réduction du personnel est la seule variable d'ajustement pour un retour à l'équilibre financier, la CGT votera contre les 12 heures au service transport sanitaire lors du CTE du 19 novembre prochain.

La CGT continuera à défendre l'ensemble du personnel et à revendiquer de meilleures conditions de travail, des créations de postes, des augmentations de salaires, dans l'intérêt de tous.

Fait à CAEN, le 18 novembre 2008
Les représentants de la CGT



JE SOUHAITE ME SYNDIQUER à la CGT

Nom :

Prénom :

Service :

Tel :

Email :

Cgt ☎ : 02 31 06 48 58 –
portable : 06 76 03 50 45
☎ : 02 31 06 50 67

– courriel : cgt@chu-caen.fr
Site Internet : www.cgt-chu-caen.info